

Nombre de membres élus au Bureau : 54	Membres en fonction : 54	Membres présents : 40	Absent(s) excusé(s) : 9	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 4
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 11 octobre 2022

Vote(s) pour : 44
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 17 octobre 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-10-17-BD-5 :

Signature d'un avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux du local en gare de Metz.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la convention d'occupation d'un local au sein de la gare SNCF de Metz entre Metz Métropole et la SNCF,
VU la convention de co-maîtrise d'ouvrage signée le 13 juillet 2022 par la Ville de Metz et Metz Métropole,
CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour l'estimation du coût de l'opération telle que défini à l'article 3 de la convention du 13 juillet 2022,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Metz Métropole et la Ville de Metz, jointe en annexe.

Metz, le 18 octobre 2022

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

19 AAP



AVENANT 1 A LA CONVENTION DE CO- MAÎTRISE D'OUVRAGE

Entre :

La Ville de Metz, domiciliée en son Hôtel de Ville, 1 Place d'Armes à Metz, représentée par son Adjointe de Quartier, Mme Gertrude NGO KALDJOP, dûment autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2022,

Ci-après dénommée « le maître d'ouvrage »

D'une part

Et

Metz Métropole, domiciliée en son siège social, 1 Place du Parlement de Metz 570111 Metz, représentée par son Président, M. François GROSDIDIER, dûment autorisé par délibération du Bureau métropolitain en date du 17 octobre 2022,

Ci-après dénommée « le mandataire »,

D'autre part,

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été signée entre l'Eurométropole de Metz et la Ville de Metz en date du 13 juillet 2022 dans le but de confier la maîtrise d'ouvrage unique des travaux d'une cellule d'accueil en gare de Metz à la Ville de Metz.

Il convient d'établir un avenant à cette convention pour mettre à jour l'estimation du coût de l'opération.

Dès lors, il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de l'avenant

L'avenant a pour but de mettre à jour l'article 3 de la convention de co-maîtrise d'ouvrage du 13 juillet 2022 en affinant l'estimation du coût de l'opération.

Article 2 - Estimation du coût de l'opération

Après ajustement du programme et échange avec les différents intervenants, l'estimation prévisionnelle globale de l'opération (hors frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre), initialement de 130 000 € TTC, est portée à 198 960 € TTC (hors enseigne).

Montant à la charge de la Ville de Metz : 99 480 € TTC soit 50% de l'enveloppe globale.

Montant à la charge de l'Eurométropole de Metz 99 480 € TTC soit 50% de l'enveloppe globale

Article 3 – Dispositions diverses

Aucune autre modification n'est apportée à la convention initiale.

Fait en 2 exemplaires,

A Metz, le

Pour la Ville de Metz

Pour Metz Métropole
Le Président

Gertrude NGO KALDJOP
Adjointe de Quartier

François GROSDIDIER
Maire de Metz
Vice-Président de la Région Grand Est
Membre Honoraire du Parlement

Résumé de l'acte

057-200039865-20221017-2022-10-DB5-DE

Numéro de l'acte : 2022-10-DB5
Date de décision : lundi 17 octobre 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Signature d'un avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux du local en gare de Metz
Classification : 1.4 - Autres types de contrats
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 19/10/2022
Numéro AR : 057-200039865-20221017-2022-10-DB5-DE
Document principal : 99_DE-5.pdf

Historique :

19/10/22 09:06	En cours de création	
19/10/22 09:08	En préparation	Catherine DELLES
19/10/22 10:01	Reçu	Catherine DELLES
19/10/22 10:01	En cours de transmission	
19/10/22 10:06	Transmis en Préfecture	
19/10/22 10:10	Accusé de réception reçu	

